

*Notice du Général H. Guisan sur un entretien  
avec le Président de la Confédération, E. Wetter*

*[Quartier Général de l'Armée, 3 mai 1941]*

POUR CONF[ÉRENCE] PRÉS[IDENT DE LA] CONFÉD[ÉRATION]  
DU 3.5. À SON BUREAU

*Drame de la presse.* – Situat[ion] très critique auj[ourd'hui]<sup>1</sup>  
Elle critique, donne des conseils, au lieu [d'être] objective. –  
Le Gouv[ernement] n'a pas dirigé [l']opinion publique par presse. –  
L'A[gence] T[élégraphique] S[uisse] est anglophile (Lüdi)<sup>2</sup>  
Fausses nouvelles pas démenties (duc d'Aoste)  
Elle refuse relations directes avec Stefani. –  
Or la presse fait [l']opinion publique. –  
Hemmen traité de Sauerschwob! Prestige de l'Italie. –  
Général est accusé à Berlin d'être complice de la presse.

*Mesures.* Si ultimatum = désordre à l'intér[ieur]!  
C[onseil] F[édéral] doit avoir courage mettre doigt sur plaie. –  
Prendre des mesures avant qu'on nous l'impose. –  
Incident grave peut surgir = ultimatum = guerre.  
Ultimatum = excuses ou censure préventive. –  
Pr[endre] des mesures avant qu'on nous l'impose. –  
On n[ous] a assez averti, on ne veut plus discuter. – (Bianchi à Masson)  
N[ous] risquons gros: étrangers insultés. –<sup>3</sup>

*Conclusions.* – Il faut un geste qui détende la situat[ion]  
Prendre des mesures c[ontre la] presse (censure préventive) ou  
emprisonnement<sup>4</sup>  
Urgence: avertissement au peuple par radio<sup>5</sup> (et presse)

1. Cf. notamment la lettre du Général H. Guisan du 1<sup>er</sup> février 1941 et la réponse du Chef du DMF du 28 février 1941; au bas de ce document, Guisan écrit: La presse, par son attitude, a créé une atmosphère d[ans] le pays qui est très dangereuse, parce que le plus petit incident est alors monté en épingle par l'étranger! – et nous fait courir de gros risques (E 5795/540).

2. Sur les attaques de la presse italienne contre l'Agence télégraphique suisse, cf. la notice du DPF du 15 avril 1941, E 2001 (D) 2/179 et E 2001 (D) 3/10. Cf. aussi E 5795/344.

3. Cf. notamment E 2001 (D) 3/259, E 5795/336 et E 27/14370.

4. Sur les mesures préconisées par Guisan, cf. aussi DDS, vol. 13, Nos 253 et 315.

5. Le 2 mai, le Chef du Service de Renseignements et de Sécurité, R. Masson, adresse au Général H. Guisan, en vue de préparer l'entrevue de Guisan et Wetter du lendemain, un projet d'allocation radiophonique (qui sera annoté par B. Barbey, puis H. Guisan), en précisant notamment que le canevas ci-joint ne touche qu'indirectement l'importante question de la presse; il est en effet très délicat pour le Général de reconnaître publiquement les incartades de certains de nos journaux, aussi longtemps que la Division presse et radio demeure un organisme de l'armée, et

Gén[éral] est responsable [de l']ordre à l'intér[ieur]. – Cela demande des mesures préventives<sup>6</sup>  
 Il faut faire un geste p[ou]r pouvoir discuter. –  
 C'est le moment d'env[oyer] Burckhardt à Berlin<sup>7</sup>  
 Terrain d'entente à trouver, car les autres ont aussi des art[icles] violents à notre égard. –  
 Adapter les moyens au but (censure préventive)  
 Mesures radicales à pr[endre].  
 On parle déjà du partage de la Suisse à Rome!<sup>8</sup>  
 Div[isions] des Balkans sont déjà remontées à Vienne!  
 Fautes de la presse (Thurg. Ztg)<sup>9</sup> qui compare neutralité absolue de la Suisse avec Yougoslavie et Grèce!  
 Pourquoi dire «wir sind bedroht»!  
 Paradoxal de dire: dans l'armée pas de polit[ique],  
 mais lui confier censure presse = 95% politiq[ue]<sup>10</sup>  
 Donc censure presse à C[onseil] F[édéral]. –  
 Compétences à Perrier, si pas trop faible! Vorzensur préférable par C[onseil] F[édéral].

### *Exposé Prés[ident] Conféd[ération]*

1. Conf[érences] Col[onel] Frey pas publiques<sup>11</sup>
2. Suisses rentrant d'Italie interrogés à la fr[ontière], à éviter. –<sup>12</sup>

---

qu'à l'étranger on la rend responsable de ne pas intervenir dans le domaine de la presse avec suffisamment de force (E 5795/176).

6. Cf. notamment E 5795/146-147 et 394-395.

7. A ce sujet, cf. DDS, vol. 13, Nos 367 et 410, et dans le présent volume ci-dessous Nos 39 et 70.

8. Cf. ci-dessus N° 32.

9. Un article paru dans la Thurgauer Zeitung du 7 avril 1941 a provoqué une note du 9 avril de la Légation d'Allemagne à Berne (E 2001 (D) 2/179, E 2001 (D) 3/302) et des mesures de la DPR, cf. le rapport de V. Perrier au Général du 7 mai 1941 (E 4450/330 et E 5795/541).

10. Dans une lettre sur l'attitude de la presse suisse, adressée le 7 mai 1941 au Chef du DJP, Ed. von Steiger, le Général H. Guisan réitère sa demande d'une subordination de la censure aux autorités civiles. Il signale des informations sur le procès de tendance, aigu et menaçant, que l'Axe tente actuellement à notre presse en rejetant toute la responsabilité sur le Commandement de l'Armée. [...] Mais, plus j'y réfléchis et plus je suis persuadé qu'un organisme tel que «Presse et Radio», qui relève, en fait, de deux instances, n'est pas viable; plus il me paraît difficile de penser que le Conseil fédéral puisse accepter plus longuement, une situation si fâcheuse. Comment n'évoquerais-je pas, à ce propos, l'opinion que le Chef du Département politique m'a exprimée lui-même, à plusieurs reprises: «L'Armée, c'est vous; elle n'a pas à faire de politique. La politique est de mon ressort.» Or, en matière de censure, il s'agit 90 fois sur cent de politique! [...] (E 5795/541).

11. Organisées pour lutter contre le défaitisme, les conférences d'O. Frey ont provoqué une réaction de la Légation d'Allemagne à Berne. Afin de répondre à la note allemande du 5 mars 1941, des lettres sont échangées entre le DPF, le DMF et le Général, cf. E 27/4698, E 2001 (D) 3/353 et E 5795/151.

12. Cf. E 2001 (D) 3/3.

3. *Schafroth* imprudent en parlant diplomates<sup>13</sup>
4. Ecoute T[éléphonique] polit[ique] intér[ieure] et extér[ieure] à env[oyer] au Prés[ident]
5. Presse (subordin[ation]) sera examinée vendredi 9.5.<sup>14</sup>

*Rép[on]ses*

- ad 1. Ordres donnés d[ans] ce sens à Dollfus  
 ad 2. Ordres donnés d[ans] ce sens à Masson  
 ad 3. Ordres donnés d[ans] ce sens à Masson  
 ad 4. Ordres donnés d[ans] ce sens à Masson  
 ad 5. Presse auj[ourd'hui] = gros dangers. – Manque de discipline.  
 Journalistes lavent la tête au C[onseil] F[édéral]! dit-on –  
 Devant représentat[i]ons allem[andes], riposter:  
 Aff[aire] des saboteurs<sup>15</sup>, discours Sauckel<sup>16</sup>, presse allem[ande], etc.  
 Frölicher n'a jamais vu Ribbentrop!<sup>17</sup>  
 Offensive en polit[ique] jamais. –  
 Man will i[n] D[eu]tschland dass wir etwas positiv für Deutschland einstellen  
 (de Werdt)  
 Verhandlungen zur Teilung der Schweiz  
 Luftwaffe ist gegen uns  
 [...]

---

13. Sur cette affaire, cf. les notices de K. Stucki pour Pilet-Golaz du 17 avril et du 1<sup>er</sup> mai 1941, E 2809/1/5.

14. Cf. ci-dessous N<sup>o</sup> 38.

15. Cf. DDS, vol. 13, N<sup>o</sup> 398. Cf. aussi E 2001 (D) 2/32 et E 4320 (B) 1968/195/51.

16. Cf. E 5795/328.

17. Au sujet d'H. Frölicher, cf. les critiques contenues dans la lettre d'A. Ernst au Général H. Guisan du 7 mai 1941 (E 5795/327).

Par ailleurs, à la suite d'un entretien à la Légation d'Italie avec H. von Bibra, l'Adjudant général de l'Armée, R. Dollfus, écrit à Guisan pour lui rapporter immédiatement ces déclarations: [...]. En ce qui concerne notre Ministre à Berlin, dont je vous ai entretenu samedi dernier, M. von Bibra affirme que M. Frölicher est excessivement bien vu à Berlin, qu'il jouit de la confiance de Hitler et que ce serait une grosse erreur de le remplacer en ce moment, fût-ce par M. Burckhardt. D'après M. von Bibra, ce dernier serait persona grata à Berlin, mais moins que M. Frölicher, et ce serait de toutes façons une erreur de remplacer celui-ci qui, selon M. von Bibra, représenterait un des très rares atouts que nous possédons encore dans notre jeu avec l'Allemagne.

Pour terminer, M. von Bibra m'a laissé entendre qu'en ce moment l'Allemagne tolérait notre attitude parce qu'elle était trop occupée ailleurs, mais que nous ne perdrons rien pour attendre. A son avis, l'Allemagne nous parlera un langage très ferme dès que l'Angleterre sera définitivement exclue de l'Europe (E 5795/546).